

AIFP

Association Intercommunale pour la Formation Permanente



Une solution pour financer votre projet de formation

L'AIFP a une mission de solidarité et de complémentarité dans le cycle de la formation et de son financement. Après examen de votre dossier, l'AIFP vous permet de placer la pièce manquante à votre puzzle formation.

L'AIFP soutien tout type de formation : remise à niveau, préparation à des concours, formation artistique (musique, danse, ...), informatique, PAO, langues étrangères, bibliothécaire, comptabilité, CAP petite enfance, BAFA, BAETEP, conduite d'engins de travaux, brevet de secourisme, métiers de l'environnement, permis pros...

Président : Jean-Jacques MARTINEZ

Nous contacter

✉ aifp31190@gmail.com

les mardis : 9h00 - 12h00 au 07 57 58 05 48

Service déchets CCBA

RD 820

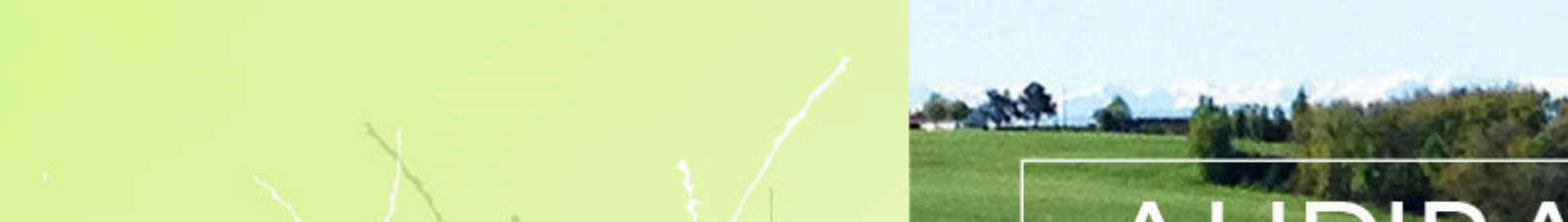
Pont de clèche

31190 Miremont

Bénéficiaires

Vous êtes :

- * Habitants d'une des communes adhérentes : Auragne, Auribail, Auterive, Caujac, Esperce, Grazac, Grepiac, , Labarthe/Lèze, Labruyère-Dorsa, Lagardelle/Lèze, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Mauressac, Miremont, Puydaniel, St Sulpice/Lèze, Venerque.

- 
- * Demandeurs d'emploi ou en emploi précaire
 - * En contact avec Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi ou la Mission Locale
 - * Adulte et non scolarisé
 - * Détenteur d'un projet de formation mais ne pouvant pas le financer.

 - * Lettre de motivation expliquant la situation et le motif de la formation
 - * CV
 - * Copie de la carte de demande d'emploi
 - * Projet personnalisé de Pôle Emploi ou d'autres organismes (Mission Locale, etc.)
 - * Notification RSA
 - * 2 devis d'organisme de formation et le contenu de la formation
 - * Justificatifs de frais : Crédits, Loyers etc.
 - * Justificatifs d'autres organismes pouvant financer la formation (ex : Conseil Régional, Conseil Général, ASSEDIC/Pole Emploi etc.)
 - * Justificatifs des revenus du demandeur et du conjoint :
 - * 3 derniers bulletins de salaire
 - * Dernière notification ASSEDIC
 - * Dernière notification CAF
 - * Dernier avis d'imposition ou de non imposition
 - * Tableau des charges et des ressources complété [» Télécharger le fichier «Tableau des charges et des ressources.pdf» \(312.1 KB\)](#)

Dépôt de votre dossier :

les mardis de 9h00 à 12h00

AIFP : service déchets - RD 820 - Pont de Clêche - 31190 Miremont

Pour chaque demande, l'association statue sur le montant de l'aide attribuée. Elle sera directement versée à l'organisme de formation.